

Procès-verbal de la séance du conseil pour la santé et la protection des animaux de l'EE, le 14.05.2015 à Metz/France

1. Le président, Prof. Dr Schille, salue cordialement les membres du conseil et les invités à 14 heures.
2. Sont présents : Les membres du conseil, Dr Hermans/NL et Dr Rey-Bellet/CH. Dr Supuka/SK et Jan de Bruine/NL se sont excusés. Pierre Chanvoy/F, Christoph Günzel/D et Klaas Snijder/NL assistent à la séance comme invités.
3. Selon le tournus, c'est le Prof. Schille qui rédige le PV de la séance du jour.
4. Le PV de l'an dernier est accepté et les remerciements sont adressés à la rédactrice, Dr Hermans, ainsi qu'au traducteur en français, Dr Rey-Bellet.
5. Le président informe sur les délibérations de la présidence de l'EE, des entretiens avec la direction de l'exposition ainsi qu'avec la vétérinaire du département à Metz. Il existe encore d'importantes différences concernant les exigences de vaccinations préventives dans les pays.
6. Le rapport à l'assemblée générale fera mention également de la correspondance.
7. Aucune exposition spécifique de race n'a été visitée l'année écoulée.
8. Au sujet de la situation de la santé et la protection des animaux dans les pays, Joseph Rey-Bellet informa de manière exhaustive sur la nouvelle ordonnance sur la pratique des élevages en Suisse. Il distribua une copie de cette ordonnance à tous les participants à la séance du jour. La discussion fut nourrie et le Prof. Schille rendit attentif aux divergences de l'ordonnance correspondante en Allemagne. Cette dernière a très vraisemblablement servi de document de travail pour l'ordonnance en Suisse. La procédure engagée en Suisse a fait l'objet de discussions. Les membres du conseil de l'EE espèrent néanmoins une issue favorable. La Suisse décide elle-même des démarches qu'elle veut entreprendre quand il s'agit de la santé et la protection des animaux. Il faut l'accepter. En Europe, il existe un consensus de base qui autorise des particularités propres à chaque pays. Cela est valide pour tous les pays. Les règlements et la grandeur des cages d'expositions ont également fait l'objet de discussions. Concernant les modifications des standards et la non reconnaissance de races avec déficits de mutations, le conseil salue la démarche de la division volailles de ne pas admettre au standard européen les nouvelles races avec mutations telles que plumage soyeux ou cou-nu. Le conseil recommande aux divisions de prendre en considération lors d'élaboration de textes pour le standard tout ce qui est pertinent en lien avec la protection des animaux.
9. Le site web de l'EE renseigne continuellement sur le travail du conseil dans les trois langues de l'EE. Dr Hermans se chargera à l'avenir de faire paraître les communications du conseil de l'EE sur le web.
10. Le rapport du président à l'assemblée générale a été adressé aux membres 14 jours avant la séance de ce jour. Il n'y a pas eu de demande de modifications.

11. La participation aux assemblées des divisions a été désignée. En raison de l'absence de deux membres, le conseil ne sera pas représenté chez les oiseaux ni les cobayes.
12. Le président informe sur l'utilisation de l'argent mis à disposition pour les membres du conseil par l'EE. Le rapport est accepté et la pratique usuelle maintenue.
13. Vers 18 heures le président clôt la séance en remerciant les participants pour le travail effectué.